



Intervention des élus SE-UNSA à la CAPD d'installation du 22 janvier 2019

Monsieur Le Directeur Académique

Mesdames et messieurs Les représentants de l'Administration,

Mesdames et messieurs Les représentants des personnels élus,

En préambule, Mr WAMBECKE, Mr DECOOL, nous vous souhaitons la bienvenue en Seine Maritime. Nous souhaitons, tout comme nous l'avons fait avec ceux qui vous ont précédé dans ces fonctions, travailler en confiance et, au delà de nos probables divergences de vue ou d'opinion, toujours pouvoir dialoguer dans le respect de nos prérogatives respectives.

Nous souhaitons également la bienvenue aux personnels administratifs, aux représentants de l'administration ainsi qu'à nos collègues élus du personnel nouvellement installés.

L'installation de cette CAPD, réunie donc dans sa nouvelle composition, fait suite aux élections professionnelles de décembre 2018.

Nous reviendrons d'abord sur ce scrutin, avant de vous dire dans quel état d'esprit les élus du SE-Unsa entendent investir le mandat qui leur a été donné par une part croissante des enseignants qui leur ont accordé leurs suffrages. Enfin, nous concluons notre intervention sur notre appréciation du projet CAP 2022 qui mobilise notre syndicat, notre fédération et notre union contre des projets qui compromettent l'avenir de la Fonction Publique.

Les élections professionnelles se sont déroulées dans un contexte social et politique particulièrement tendu. Malgré une première journée de scrutin marquée par la défaillance du système de vote, que nous déplorons, la participation est en hausse. Cette progression témoigne de l'attachement à la représentation syndicale.

Pour les élus que nous sommes, c'est la traduction de la confiance que les personnels accordent à leurs représentants.

Nous souhaitons inaugurer notre mandat par la réaffirmation des principes qui animent les élus SE-Unsa : le dialogue social, la recherche d'équité, le devoir de transparence, la prise en compte de l'humain.

Le syndicalisme combattif et progressiste porté par le SE-Unsa enregistre une progression globale de 6 573 voix aux Commissions administratives paritaires nationales. L'UNSA Éducation consolide donc sa 2^{ème} place d'Organisation syndicale.

Pour ce qui concerne cette CAPD, en rassemblant 32,97% des suffrages (soit une progression de plus de 8 points par rapport aux élections de 2014), le SE-Unsa s'affirme comme la 2^{ème} force syndicale dans le département en obtenant un siège supplémentaire. C'est forts de cette représentativité accrue que les représentants du personnel du SE-UNSA que nous sommes abordent ce nouveau mandat . Nous allons honorer la confiance de nos pairs en les représentant pendant 4 ans afin de défendre au mieux leurs droits dans toutes les opérations de carrière traitées dans les CAP. Pourquoi nous ont-ils transmis cette confiance ? Car nos collègues sont attachés à ce que le contrôle paritaire de la gestion de leur carrière perdure. C'est une conquête syndicale et si nous insistons sur ce point aujourd'hui c'est que nous estimons qu'elle est menacée.

Les arbitrages du Premier ministre et du ministre de l'Éducation nationale, suite au rapport Cap 2022, soulèvent de nombreuses interrogations . L'Unsa Education et l'Unsa fonction publique ne sont fondamentalement pas contre des évolutions du service public. Leur boussole est la qualité du service public avec la défense du statut pour tout emploi à mission pérenne. Les premiers éléments qui se dégagent sur les instances avec la fusion des CHS-CT et des CT et une révision des prérogatives des CAP ne nous rassurent pas.

Définir un nouveau modèle de dialogue social ne peut pas se traduire par une détérioration des droits des agents publics.

La présentation par le gouvernement, d'un scénario pour les futures CAP (Commissions Administratives Paritaires) et CCP (Commissions Consultatives Paritaires), élues en 2022, est en contradiction avec les concepts de modernisation et d'amélioration qu'il évoque. Le projet mis sur la table est plus proche d'une transformation radicale.

L'UNSA réaffirme l'importance des CAP et des CCP qui doivent être proches des préoccupations des agents et qui doivent permettre de garantir l'équité de traitement entre agents et la transparence dans la gestion.

Le projet présenté :

- Supprime toutes les compétences des CAP sur les actes de mobilité et de mutation
- Réduit le suivi des promotions

De fait, il ne restera plus aux CAP que l'étude des demandes de recours des agents et à se prononcer sur les sanctions disciplinaires.

L'idée de supprimer le paritarisme est même évoquée !

L'UNSA rappelle toute l'importance qu'elle attache à ces instances de dialogue social, qui traduisent le droit de participation des agents publics défini à l'alinéa 8 du préambule de la constitution et dans l'article 9 du statut général de la fonction publique.

Elle rappelle également, que ces instances sont consultatives et permettent de vérifier que le droit de chacun est respecté avec équité.

Pour l'UNSA, cette première présentation ne doit pas rester en l'état. L'UNSA s'interroge sur la volonté du gouvernement de réduire le syndicalisme dans la fonction publique.

En effet, les employeurs ont le pouvoir de décision. Il est, aujourd'hui, éclairé et régulé par l'avis donné lors des instances consultatives.

Supprimer les CHSCT ou les missions des CAP/CCP revient à laisser seul chaque agent face à son employeur. Ce n'est pas la conception de l'UNSA qui prône une véritable modernisation du dialogue social pour un meilleur fonctionnement des collectifs de travail.

Les annonces en termes de gestion des ressources humaines dessinent un parcours plus individualisé. Il faudrait néanmoins être plus clair sur ce que signifie GRH de proximité au-delà du slogan, car pour le moment les personnels ne se sentent ni mieux suivis, ni mieux accompagnés par leur employeur dans les dédales administratifs de notre grande maison Education Nationale. .

Ces annonces peuvent venir renforcer une évolution libérale et très déconcentrée de notre système éducatif. Il est encore possible de choisir une option plus humaine, qui lie l'individu et le collectif, au service de la réussite de chaque jeune et dans le respect des personnels. Une option qui améliore la formation, l'accompagnement de nos collègues dans le cadre d'une évolution du système éducatif, c'est ce que l'UNSA Éducation continuera de défendre dans toutes les instances.

Pour cette CAPD d'installation, le SE-Unsa réaffirme son exigence de considération de nos collègues. Les opérations de gestion de carrière touchent à des facteurs très souvent déterminants pour concilier vie personnelle et vie professionnelle. Elles ne peuvent manquer ni d'attention ni de reconnaissance. N'est-ce pas ça la gestion de ressources humaines de proximité ?

Pour ce qui concerne l'ordre du jour à proprement parler, nous regrettons que les documents préparatoires sur les permutations nous aient été transmis moins de 8 jours avant cette séance comme il est pourtant prévu dans le règlement intérieur.

De plus, il semble qu'ils contiennent selon nous des erreurs. Comme notre rôle de contrôle nous y invite, nous vous soumettrons nos remarques lorsque nous aborderons ce point de l'ordre du jour.

Nous souhaitons également que soient abordées en détail les situations des collègues qui ont formulé des recours sur les avis formulés lors des RDV de carrière.

Nous souhaiterions également obtenir des réponses quant à la tenue d'un groupe de travail sur les barèmes d'avancement accéléré aux 7^{ème} et 9^{ème} échelon ainsi que pour l'accès à la hors-classe.

Nous vous remettons ce jour un courrier relatif à la phase 2 des évaluations CP et nous souhaiterions avoir une réponse de votre part dans les meilleurs délais.

Enfin, comme le ministère est en train de vérifier la liste des établissements dits en « Education Prioritaire » pour l'accès à la classe exceptionnelle, nous souhaiterions avoir connaissance des modifications qui concernent notre département.